



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/134  
S/16418  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 44, 62, 68, 124, 125 et 127  
de la liste préliminaire\*

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT  
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE  
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE  
ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT  
DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE DU NON-RECOURS

A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 14 mars 1984, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'une déclaration du  
Ministère des affaires étrangères de la République démocratique afghane publiée le  
11 mars 1984.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte  
de la déclaration jointe en annexe en tant que document officiel de l'Assemblée  
générale au titre des points 44, 62, 68, 124, 125 et 127 de la liste préliminaire  
et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

\* A/39/50.

ANNEXE

DECLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE D'AFGHANISTAN

Des nouvelles inquiétantes nous sont récemment parvenues de la région du Golfe, qui est proche de la République démocratique d'Afghanistan. D'après ces nouvelles, il existe maintenant dans la région un risque d'hostilités impliquant les forces armées des Etats-Unis. Prenant prétexte de l'intensification de l'affrontement militaire entre l'Iran et l'Iraq, les Etats-Unis d'Amérique, qui, dès le début de cette guerre fratricide entre les deux pays, en ont attisé les flammes, tiennent maintenant des propos démagogiques sur la nécessité d'assurer la liberté de la navigation dans le détroit d'Hormuz et de l'acheminement du pétrole de la région du Golfe vers les marchés mondiaux.

Sous le couvert de ce prétexte imaginaire, des navires de guerre américains ont été concentrés en grand nombre dans la région du Golfe où il ont commencé à patrouiller sans relâche avec l'appui des forces aériennes américaines qui y sont stationnées.

De plus, les Etats-Unis ont déclaré que des "règles spéciales" régiraient le passage des navires et des avions dans une grande partie de l'espace maritime et aérien de la région du Golfe et ont averti qu'ils recourraient à la force contre quiconque n'en tiendrait pas compte.

Les Etats-Unis ont donc non seulement foulé aux pieds les normes reconnues du droit international qui sont énoncées dans la Convention sur la liberté des mers et dans la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale, mais encore ont porté atteinte aux intérêts d'un grand nombre d'Etats utilisant les voies de navigation aériennes et maritimes de la région du Golfe.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan souligne que ces actes sont contraires au droit international et mettent en danger la paix et la sécurité non seulement dans la région, mais aussi hors de celle-ci. En fait, ces agissements servent de préface à une intervention armée des Etats-Unis dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq, dont le but serait d'occuper les champs de pétrole de la région du Golfe que Washington a déclaré être des zones "d'intérêt vital" pour les Etats-Unis.

De pareils agissements mettent à nu la politique militariste des Etats-Unis, qui s'efforcent d'exacerber la tension internationale, et leur prétention de dominer le monde entier.

Le bombardement d'artillerie auquel les navires de guerre américains ont soumis la population libanaise sans défense n'avait pas encore pris fin que le Pentagone se lançait dans une autre aventure en Asie du Sud-Ouest. Il est légitime de mentionner à cet égard les risques inhérents aux plans des milieux militaires américains, c'est-à-dire l'utilisation de la "force rapide de déploiement" sous le commandement du U. S. CENTCOM dont la présence a été signalée même dans notre voisinage.

Le secteur opérationnel du CENTCOM englobe de nombreux pays du Moyen-Orient, dont l'Afghanistan, c'est-à-dire le pays contre lequel les Etats-Unis mènent depuis longtemps une guerre non déclarée en élevant tous les obstacles possibles à une solution pacifique de la situation.

Le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan dénonce avec vigueur les manoeuvres aventuristes des cercles militaristes américains dans la région du Golfe, dont l'Afghanistan subirait certainement les effets d'une certaine manière, et exprime sa grave inquiétude devant ces agissements qui représentent une intervention ouverte dans les affaires intérieures des Etats de la région du Golfe et une violation flagrante des droits et des libertés de leurs peuples.

Kaboul  
Le 11 mars 1984.

-----